

REGLEMENT SWISSPEAKS SKIMO NIGHT RACE EDITION 2018

La SwissPeaks Skimo night race est une course de ski-alpinisme nocturne qui se court à deux ou à trois coureurs. Elle comporte des montées, des descentes et un portage. Elle se déroule en majorité hors des pistes de ski de la station de Torgon. Elle a pour but de faire découvrir la station de Torgon et est une course populaire qui doit se dérouler dans un état d'esprit familial.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve et d'être préparé pour cela, tant techniquement que physiquement
- de savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige)
- d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, d'au moins 18 ans le jour de la course ou ayant une décharge écrite des parents ou du représentant légal pour prendre le départ. (minimum 16 ans)

Chaque coureur déclare connaître et accepter le présent règlement

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Catégories

L'âge minimum des concurrents est de 16 ans (année 2002 et plus âgé).

Cette épreuve se court par patrouille de deux ou trois, les patrouilles mixtes sont classées avec les patrouilles masculines.

Chaque patrouille porte un nom et un chef de patrouille lui est désigné.

Dames

Seniors 1 âge cumulé jusqu'à 102 ans

Seniors 2 âge cumulé de 103 à 150 ans

Seniors 3 âge cumulé 151 ans et plus

Inscriptions

La finance d'inscription est de CHF 50 CHF par concurrent. Elle inclue l'inscription à la course, le dossard, un repas chaud à l'arrivée et le tirage de la tombola.

L'inscription est possible uniquement via la plateforme Utime.

Le nombre maximum de participants est limité à 300.

Matériel

Un équipement adapté à la haute montagne avec comme matériel obligatoire pour chaque coureur :

- Une paire de skis d'une longueur minimum de 150 cm et d'au moins 60 mm de largeur au patin, avec des carres métalliques sur au moins 90 % de la longueur
- Une paire de peaux-de-phoque
- Des fixations de randonnée permettant un blocage solide du talon à la descente
- Des chaussures de randonnée montantes à coque plastique avec semelles profilées
- Des bâtons de skis
- Un casque homologué UIAA
- Un DVA, appareil détecteur de victimes d'avalanche (en émission du départ à l'arrivée)
- Une pelle à neige
- Une sonde avalanche
- Une veste, une paire de gants, une paire lunettes ou un masque
- Un sac à dos adapté pour fixer les skis lors des portages
- Une couverture de survie
- Un dossard, remis par l'organisation
- Une réserve d'eau ou de boisson au choix de 5dl minimum

Chaque article obligatoire manquant entraîne une pénalité de 3 min à la patrouille concernée. L'absence du DVA, de la pelle ou de la sonde sera sanctionnée par la disqualification de la patrouille.

Le portage doit être réalisé sans cordelette de traction, avec les skis fixés sur le sac et les peaux de phoques collées aux skis.

Le port du casque est obligatoire durant l'intégralité de la course.

Horaire et lieu de départ

Le départ en ligne pour toutes les patrouilles sera donné sur la place de la Jorette à Torgon à 19h00

Parcours (selon site internet)

Un balisage est mis en place pour la course (vert pour les montées, rouge pour les descentes, les concurrents ne doivent en aucun cas s'en écarter. Le tracé n'est balisé et sécurisé que pour la durée de l'épreuve.

Contrôles et ravitaillements

Des postes de contrôle sont répartis sur le parcours. A ces postes, chaque patrouille se présente groupée, avec les dossards bien visibles, sur la cuisse droite. Les patrouilles quittent les postes de contrôle complètes.

Un poste de ravitaillement sera en place à Plan de Croix. Les coureurs y passent deux fois et peuvent l'utiliser à chaque passage.

En cas d'abandon, il faut s'annoncer au poste de contrôle le plus proche et suivre les instructions des organisateurs. La patrouille peut continuer la course à deux si le départ a été pris à trois. Un coureur ne peut terminer la course tout seul.

Sanitaire

2 postes mobiles sont assurés durant toute la course qui est supervisée par un guide de montagne diplômé.

Assurance - Responsabilité

Chaque concurrent doit être assuré personnellement contre les accidents et les risques inhérents à ce genre d'épreuve, particulièrement l'intervention d'un hélicoptère. Il est vivement recommandé de souscrire une assurance pour le sauvetage aérien.

En cas d'accident, l'organisation de la course décline toute responsabilité directe ou indirecte envers les concurrents, spectateurs ou tiers.

Compétences de la direction de la course

- Acceptation de participation des patrouilles.
- Disqualification de toute patrouille qui ne respecterait pas le règlement de course.
- Modification du parcours (Exemple : réduction ou modification de temps de passage limite).
- Interruption ou suppression de l'épreuve si les conditions l'exigent. Une telle décision n'entraîne pas le remboursement de la finance d'inscription.

- Protêts : à déposer au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la patrouille . Après avoir entendu les parties, la direction de la course tranche sans appel.
- Décisions à prendre sur un point non prévu dans le présent règlement, et imposées par les circonstances.

Prix – Résultats

Un prix récompense les trois premières patrouilles de chaque catégorie. Aucun prix ne sera envoyé.

Les résultats sont affichés dans l'aire d'arrivée, et seront publiés sur le site internet de la course, le soir même. L'organisation ne fournit pas de liste de résultats en format papier.

Un tirage au sort de cadeaux aura lieu à la fin du repas.

Comportement des patrouilles

Toute forme d'assistance, sauf le ravitaillement, est interdite.

Une équipe rejointe doit, sur demande, libérer la trace.

Les concurrents s'engagent à faire preuve de sportivité à l'égard des coureurs, organisateurs et spectateurs.

En cas d'accident sur le parcours chacun est tenu de porter assistance à autrui.

Le non-respect du balisage ou l'abandon de déchet dans la nature entraîne la disqualification de la patrouille concernée.

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

MODIFICATION REGLEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps et sans préavis.